

OAP SAINTE ANNE

COMPTE RENDU DE L'ATELIER N°1 :LES FORMES URBAINES

LUNDI 28 FEVRIER 2022

Dans la continuité des premières réunions initiées par la métropole et avec les autres acteurs associés à la démarche (acteurs institutionnels : préfecture/mairie centrale / mairie 6/8/ direction régionale des affaires culturelles/architecte bâtiment de France/direction départementales des territoires et de la mer), nous avons abordé le 28 février 2022 le premier atelier réservé à une réflexion sur les FORMES URBAINES (RAPPORT MENGOLI / CONES DE VUES).

L'atelier s'est déroulé en trois phases principales:

1 – présentation des objectifs du jour : traduire sur plan les premières propositions (volumes constructibles puis formes urbaines), et ce pour trois secteurs identifiés :

- Michelet / Barral
- Av de Mazargues
- Casino / Av Guy de Maupassant

Nous transmettrons le power point (diaporama) de la présentation dès que nous le pourrons.

Il a été constitué deux groupes de travail.

2 – Groupes de travail :

Les deux groupes ont travaillé sur le même sujet et mêmes documents.

Deux préoccupations majeures et uniques dans ces groupes de travail :

- préserver et identifier plus finement les cônes de vue vers la cité radieuse et depuis le troisième étage de la cité radieuse
- de laisser la possibilité de constructions importantes par les définitions de volumes potentiels.

3 – Synthèse des 2 groupes de travail

La synthèse a permis de présenter, à la suite donc du travail des groupes, des calques sur lesquels, pour chacun des trois secteurs identifiés, ont été envisagé des volumes constructibles.

Ces volumes potentiels détermineront des implantations, des hauteurs, des longueurs et largeurs, des zones de retrait etc

Une prochaine présentation qui devrait reprendre les réflexions de cet atelier (plans ? croquis ?) sera communiquée aux participants.

Premières remarques

Une définition du mot Concertation : Echange d'idées, d'avis entre plusieurs personnes de manière à s'entendre sur une attitude commune, un projet commun.

Les différents cônes de vue concernant la cité radieuse peuvent éventuellement faire l'objet d'un consensus général, d'autant plus qu'ils relèvent principalement de l'accord des acteurs institutionnels (architecte bâtiment de France etc ...).

Le classement à l'UNESCO et de fait les exigences de ce classement, vont impérativement valider ou non ce projet. Il est d'ailleurs assez surprenant, que cette zone étant actuellement dépourvue d'immeubles ou autre construction de grande hauteur, et qui permet donc la vue sur le Corbusier à partir de l'ensemble du périmètre, soit modifiée par une limitation des perspectives. Les cônes de vues permettront bien une approche du bâtiment par tous les côtés, mais la construction d'immeubles va supprimer nombre de vues sur ce site classée.

Il convient également de ne pas omettre l'immeuble Le Brasilia et son architecture très particulière et qui est également bien visible actuellement, si l'on excepte le côté qui vient d'être construit sur le Bd Michelet.

La totalité du temps a donc porté sur la « position » de ces cônes de vues et des formes urbaines potentielles qui respecterons ces « obligations ». Certaines formes urbaines laissent la possibilité de construire par la suite des immeubles de grande hauteur, au regard de l'existant

Il a été très brièvement question de la mobilité : un point à retenir d'ores et déjà (point qui sera abordé lors du prochain atelier) : concernant la place de l'automobile qui, le moins que l'on puisse dire, n'est pas la bienvenue dans cette zone et plus généralement dans les réflexions sur les déplacements des riverains et notamment de ceux du quartier qui sont dans une zone de «bonne» desserte, comme le précise le rapport de l'AGAM.

Combien de logements :

Nous avons réitéré plusieurs fois notre question relative au nombre de logements potentiels, comme à chaque réunion et/ou dans l'ensemble des documents que nous diffusons.

Aucune réponse si ce n'est que cela « n'est pas le sujet ».

Les thèmes mêmes et les déroulés des différentes réunions et ateliers ne laissent aucune place à une réponse.

En effet le but est de réviser l'OAP sans définir des quantités mais prévoir des zones, des formes urbaines..., et dans le prochain atelier les questions relatives au fonctionnement urbain.

Nous pensons que nous n'obtiendrons aucune réponse à l'issue du travail en cours, et de fait cette réponse sera découverte au fur et à mesure du travail que conduira par la suite la municipalité.

Le fait de ne pas connaître cet élément essentiel nous interroge, pour le moins, sur la validité des réflexions qui peuvent être menées concernant :

- la mobilité
- le stationnement
- les espaces verts
- les services publics
- etc....

En effet comment parler de ces sujets sans même connaître le nombre potentiel d'habitants ?

Cependant ces sujets seront abordés et traités, ce qui nous laisse à penser que si nous, nous n'avons pas de réponse à cette question préalable, les décideurs ont certainement une idée précise de la globalité du projet et bien évidemment du nombre de logements souhaités.

N'oublions pas le leitmotiv des représentants de la mairie concernant le nombre de logements annuel souhaité pour Marseille.

Il sera difficile en l'absence de réponse et engagement de cautionner les résultats de cette concertation.

Nous poursuivons cependant et bien évidemment le travail mené en espérant faire entendre les souhaits des principaux concernés : les habitants du quartier.

Le président du CIQ Ste Anne
G. DERHILLE